

Dériveurs – Quillards

AVIS DE COURSE



## Régate des Frimas

Régate Intersérie Voile Légère, grade 5C organisée par le Comité

Départemental Voile 92

Dimanche 19 Novembre 2023

Base nautique départementale François-Kosciusko-Morizet, 4, rue de Saint Cloud, 92310, Sèvres  
NAUTIQUE SEINE

*La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### PRÉAMBULE

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

*En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Il n'y aura pas d'affichage physique. Les avis officiels seront publiés sur le WIKI :*

[http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les\\_regates\\_de\\_nautique\\_seine](http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les_regates_de_nautique_seine)

*Et sur le groupe de communications WhatsApp « Voile Nautique Sèvres » mis en place par l'organisateur. Chaque concurrent devra avoir fourni un numéro de téléphone compatible avec ce groupe au moment de l'inscription, et se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation.*

*Ceci modifie la RCV 62.1.a.*

### 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)* pour les courses INVL régates de l'île Monsieur.
- 1.2 le RGPN et l'arrêté inter-préfectoral n° 2014-1-1153 (RPP Seine-Yonne)
- 1.3 les règles *Gestes barrières [DP]* de l'annexe Covid-19 ainsi que les règles d'accès et de circulation en vigueur mises en place par la Base nautique.
- 1.4 les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 3.1.2 En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.  
Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

#### Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant à la régata tout(e) concurrent(e) atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent(e) et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, ou toute autre situation de proximité de moins de 2 mètres, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil et le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition ou une contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrent(e)s, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

3.2 La régata est une régata intersérie (INVL).

3.2.1 La régata INVL est ouverte aux dériveurs et quillards voile légère.

3.2.2 Le classement sera fait au temps compensé.

3.2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à [inscription@voileaparis.fr](mailto:inscription@voileaparis.fr) au plus tard le **18 novembre 2023** à midi, ou, de préférence **pour les membres de Nautique Sèvres par le formulaire mis en ligne sur l'intranet.**

3.2.4 Le nombre de bateaux par course est limité à **12** (les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée).

3.3 Les concurrent(e)s (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : néant.

## 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation des inscriptions : **Dimanche 19 Novembre 2023 de 9h00 à 9h45.**
- 5.2 Jauge et contrôles : aucun.
- 5.3 Jour de course : **Dimanche 19 Novembre 2023**  
**9 h 45** : Briefing  
**10 h 00** : **Signal d'avertissement de la première course de la journée,**  
**17 h 00** : **Heure limite du dernier signal d'avertissement,**  
**18 h 30** : **Classement, remise des prix.**

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront publiées sur le site :  
[http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les\\_regates\\_de\\_nautique\\_seine](http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les_regates_de_nautique_seine)

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Parcours fermés de type banane entre deux bouées (ou une bouée et une porte) avec ou sans bouée de dégagement à la bouée au vent, suivant les conditions météo.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Selon les RCV pour les courses INVL

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. DECISION DE COURIR

La décision d'une concurrente de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, la concurrente décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 12. PROTOCOLE SANITAIRE

(NP) L'accès à la base nautique Base nautique départementale François-Kosciusko-Morizet est soumis depuis le 21 Août 2021 à la présentation d'un CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE UE ( QR code Pass vaxinal) à l'agent de sécurité de la base ainsi qu'au strict respect du protocole sanitaire en vigueur.

## 13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, la concurrente autorise automatiquement l'autorité organisatrice la F.F.Voile et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle la concurrente participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous les matériaux liés à l'épreuve, pour une durée de 5 ans (cinq ans).

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires : Jean-François Wagner, [inscription@voileaparis.fr](mailto:inscription@voileaparis.fr)  
<https://www.voileaparis.fr/> <https://www.facebook.com/nautiqueseine/>  
<http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php>

Métro : Ligne 9, arrêt Pont de Sèvres  
Tramway : Ligne T2, arrêt Musée de Sèvres  
Bus : Lignes 45, 169, 171, 179, 426, arrêt Musée de Sèvres  
Voiture : voir annexe ZONE DE COURSE.